

06.07.2007 - 7ème Rencontre avec les Associations d'aide et de victimes

Intervention de Mme Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales - 7ème Rencontre avec les Associations d'aide et de victimes

Madame le ministre, chère Rachida,
Mesdames et Messieurs les parlementaires et élus,
Mesdames et messieurs les magistrats et avocats,
Monsieur le Directeur général de la gendarmerie nationale,
Monsieur le directeur général de la police nationale,
Mesdames et Messieurs les présidents d'associations,
Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureuse de conclure cette 7ème journée des associations d'aide et de victimes.

Je suis heureuse d'accueillir le Garde des Sceaux, Rachida DATI dans cet amphithéâtre de l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale de Melun.

La présence des deux ministres de la Justice et de l'Intérieur aujourd'hui avec vous a un sens particulier.

Elle symbolise la chaîne de la sécurité que je souhaite voir renforcée au profit des Français.

Cette chaîne est constituée de plusieurs maillons, indissociables et indispensables.

L'Etat et ses agents bien sûr, mais aussi les collectivités territoriales, et notamment les maires dont le rôle en matière de prévention de la délinquance a été affirmé par le législateur.

Les associations également, nombreuses ici, et qui jouent un rôle déterminant depuis plusieurs années en matière d'aide et d'accompagnement des victimes, mais aussi les travailleurs sociaux, ou les psychologues.

Chacun de ces acteurs doit à la fois jouer pleinement son rôle particulier et être conscient que de la coordination de tous dépend l'efficacité de notre politique de sécurité.

Rien ne sert de les opposer de manière stérile.

Nous avons besoin de tous et de chacun: de policiers et de gendarmes, d'éducateurs comme de magistrats qui garantissent nos libertés individuelles.

Nous y travaillons, Rachida DATI et moi, afin d'assurer, chaque jour et en toutes circonstances, la sécurité des Français dans les meilleures conditions.

En matière de protection des victimes et de sécurité, le ministère de l'Intérieur a bien sûr une responsabilité et un rôle particulier à jouer.

Il est d'abord par nature le ministère de la protection des Français et de leur sécurité. Il est celui de l'autorité de la loi, de la lutte contre la violence et de la dissuasion de la délinquance

Le ministère de l'Intérieur est simultanément celui de l'aide et du soutien aux victimes.

1. Ministère de la protection des Français d'abord.

Dans ce cadre, il m'appartient avant tout de poursuivre la diminution de la délinquance. Sa conséquence directe et immédiate, c'est la diminution du nombre de victimes, et de leurs souffrances.

Un effort particulier doit porter sur les violences aux personnes, celles faites aux plus vulnérables et aux plus fragiles d'entre nous.

La confiance renouvelée entre police et population est une des conditions de notre efficacité.

Dans ce même souci d'efficacité, et de rétablissement de la confiance entre la police et la population, je souhaite une police territorialisée et localisée.

Ses membres seront ainsi en relation constante avec le terrain, les habitants, les élus et les responsables associatifs.

La réduction de la délinquance passe aussi par un véritable travail d'anticipation des nouvelles menaces et des nouvelles formes de violences.

Il faut pour cela réfléchir aux évolutions de la société française, comme à ce qui se passe hors de nos frontières, afin de rechercher des solutions immédiates.

C'est pourquoi j'ai décidé de créer au sein du ministère de l'Intérieur, une direction des affaires stratégiques, chargée de nous éclairer sur les nouvelles formes de menaces afin que nous y soyons préparés et en mesure d'y répondre de la manière la plus rapide et la plus efficace.

2. Le ministère de l'Intérieur est aussi celui de l'autorité et de la dissuasion.

Trouver les coupables et les remettre à la justice pour qu'ils soient punis, c'est le rôle de la police.

Par son efficacité dans la lutte contre la délinquance, elle donne toute sa force à la loi.

Il faut donc faire progresser encore le taux d'élucidation.

Une affaire élucidée c'est une victime rétablie dans ses droits.

C'est un moyen de lui faire justice, mais c'est aussi un moyen d'empêcher un criminel ou un délinquant de récidiver.

A cet égard, la police technique et scientifique est plus que jamais un enjeu décisif et un incontestable facteur de progrès.

Nous devons améliorer l'administration de la preuve.

Je ferai donc de la police technique et scientifique une priorité de la prochaine LOPSI.

Ainsi, les fichiers automatisés des empreintes digitales et les empreintes génétiques devront être déployés plus largement, l'informatique embarquée et la géolocalisation systématisées, les caméras embarquées et les systèmes automatisés de reconnaissance des plaques minéralogiques multipliés.

3. Enfin, le ministère de l'Intérieur est celui de l'aide et du soutien aux victimes.

Il l'est de manière quotidienne dans l'action des forces de sécurité.

Elles sont les interlocuteurs immédiats des victimes.

Il leur revient de leur apporter un indispensable réconfort et soutien, mais aussi des réponses concrètes et techniques sur l'avancement des investigations notamment.

Je souhaite que nous progressions encore et ce dans deux directions: l'accès aux services et l'accompagnement des victimes.

En ce qui concerne l'accès aux services, je souhaite mettre en place les moyens les plus modernes pour en faciliter l'accès et pour aboutir à la manifestation de la vérité.

J'ai donc prévu d'inscrire dans la future loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, la possibilité de déposer plainte en ligne.

Pour les infractions qui de manière quotidienne alimentent l'insécurité, un commissariat virtuel pourra enregistrer les dépositions des victimes.

En ce qui concerne l'accompagnement, le réseau des intervenants a été densifié et diversifié.

Ainsi, à côté des correspondants départementaux d'aide aux victimes et des bureaux d'aide aux victimes, ont été mis en place un réseau de travailleurs sociaux, des permanences d'associations et de psychologues, ces derniers recrutés directement par le ministère de l'intérieur.

Pour aller plus loin, je veux inscrire cette démarche dans la durée.

D'ici à la fin de l'année, je ferai évaluer le dispositif des psychologues en commissariat et, en fonction des conclusions, cette large expérimentation pourra être étendue.

La politique d'accueil des victimes doit être de qualité.

Son évaluation nécessaire passe par la mise en place de contrôles anonymes et inopinés effectués dans les commissariats et les brigades de gendarmerie.

Près de 220 opérations de ce genre ont été conduites au niveau national.

Ces enquêtes de satisfaction sont de véritables instruments de mesure de la qualité de l'accueil, permettant d'adapter les dispositifs d'accueil.

Enfin, en matière d'enquête, je souhaite systématiser les prélèvements de police technique et scientifique dans le cas des cadavres enterrés sous X, pour lever ces doutes insupportables dont peuvent être accablées les familles des disparus.

Je n'oublie pas les victimes de la violence routière.

Depuis 2002, plus de 10 000 vies ont été sauvées et plus de 100 000 blessés évités.

Il ne faut pas baisser la garde. L'expérience montre que seule « une mise sous tension constante » permet de consolider les acquis et de continuer à progresser.

La lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant, le respect des limitations de vitesse font plus que jamais partie des voies de progrès.

Je doterai donc les services de police et de gendarmerie d'un système simple, rapide et fiable de dépistage de la drogue au volant reposant sur des tests salivaires.

L'expérimentation de trois mois que j'ai lancée le 15 juin dernier dans le Val d'Oise permettra de vérifier la fiabilité des tests salivaires et de sensibiliser le public.

Si l'expérimentation se révèle positive, le nouveau dispositif entrera en vigueur début 2008.

La France deviendra alors le premier pays à se doter de contrôles salivaires qui permettront de détecter immédiatement la présence de stupéfiants chez les conducteurs.

Mesdames et Messieurs,

Les victimes sont plus que jamais au cœur de la politique de sécurité intérieure qu'il m'appartient de définir et de conduire.

Vous pouvez compter sur mon engagement, ma détermination et mon écoute.

Je serai avec vous pour vous aider dans un combat qui est le nôtre.

Je vous remercie